



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi de règlement du budget  
et d'approbation des comptes pour 2023

PROGRAMME 776  
Recherche appliquée et innovation en agriculture



PROGRAMME 776  
**Recherche appliquée et innovation en  
agriculture**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Benoît BONAIME

*Directeur général de l'enseignement et de la recherche*

Responsable du programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture

Le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), vise à accompagner la reconception des systèmes agricoles vers l'agroécologie en orientant l'action des acteurs de la recherche appliquée, et en renforçant le continuum entre organismes de recherche, d'enseignement et de développement pour produire et diffuser des connaissances et outils actionnables par les agriculteurs.

Il contribue à mettre en œuvre à grande échelle une transformation agro-écologique des systèmes agricoles associée à des transitions au niveau des filières et des territoires en s'appuyant sur des connaissances et des innovations éprouvées et adaptées aux différents contextes locaux et à leurs évolutions. Dans ce cadre, il soutient leur conception, leur mise à disposition et leur adoption par les agriculteurs, en mobilisant de manière coordonnée les acteurs de la recherche, de l'enseignement et du développement agricole, en cohérence avec les orientations définies dans le Programme national de développement agricole et rural (PNDAR). Il constitue en cela un instrument fondamental de l'intensification et de la massification de la transition agro-écologique.

Le PNDAR permet le financement d'actions structurantes sur la période 2022-2027 avec pour objectif d'accompagner durablement l'émergence, la diffusion et l'adoption des innovations appliquées à l'agriculture. C'est l'objet du soutien apporté par le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » aux programmes pluriannuels des instituts techniques agricoles (ITA). Ces structures sont qualifiées par le ministère chargé de l'agriculture pour leur capacité à mobiliser des compétences au service des différentes filières et développer des activités de recherche appliquée d'intérêt général permettant d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles dans une perspective de transition agro-écologique.

L'année 2023 a constitué la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle programmation du PNDAR 2022-2027, reposant notamment sur les 19 instituts techniques agricoles qualifiés à l'issue de l'instruction des demandes de qualification. 20 demandes avaient été déposées, dont deux nouvelles demandes et 18 demandes de renouvellement de la qualification. Après avis du Comité d'Orientation Scientifique et Technique (COST) de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et en application de l'article D. 823-2 du code rural et de la pêche maritime (CRPM), la qualification a été accordée à 19 instituts techniques agricoles pour une période de 5 ans. La qualification d'institut technique agricole et de structure nationale de coordination de l'ACTA a également été renouvelée par arrêté en date du 22 décembre 2022, après instruction de la demande par le ministère et avec l'appui d'experts nommés à cette fin.

Le financement apporté par le programme 776 vise à constituer un effet levier et à assurer une émulation et une mobilisation de l'ensemble des acteurs du continuum recherche, enseignement et développement pour élargir le spectre des innovations, favoriser les collaborations entre ces organismes et les acteurs économiques et ainsi accélérer l'adoption de ces nouvelles connaissances sur le terrain.

Dans ce cadre, le programme 776 a financé en 2023 des actions de recherche appliquée qui peuvent être réparties selon quatre modalités : les programmes pluriannuels mis en œuvre par des ITA qualifiés (58 % des financements programmés pour 2023), des appels à projets (34 %), des projets commissionnés sur des problématiques constituant des priorités d'actualité ou des situations d'urgence (5 %) et des animations

transversales qui permettent de mutualiser des travaux sur des thématiques prioritaires d'intérêt commun au sein du réseau des ITA (moins de 1 %).

En 2023, la deuxième tranche du financement des programmes pluriannuels des ITA et inter-instituts s'est élevée à 46,7 M€. Ce mode de financement concerne des actions de recherche appliquée structurantes à moyen et long termes développées par les ITA. L'instruction de ces programmes par la DGER a permis de s'assurer que les actions ont été mises en œuvre conformément aux programmes pluriannuels et aux orientations du PNDAR.

Depuis 2022, le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre plus limité d'appels (« Connaissance », « Co-innovation » et « Démultiplication ») et avec des modalités administratives et financières communes afin d'assurer leur lisibilité vis-à-vis des acteurs de la recherche et du développement agricole et d'en diminuer les coûts de gestion. L'instruction, avec l'organisation de jurys indépendants composés d'experts, a été déléguée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à FranceAgriMer. Ces appels à projets ont été reconduits pour une seconde année en 2023 et renforcés pour un montant total de 20,3 M€ de subvention attribué en 2023.

Les projets déposés devaient répondre obligatoirement aux enjeux prioritaires définis dans le PNDAR et en premier lieu se réaliser à une échelle nationale. Trois priorités thématiques pour 2023 avaient aussi été annoncées, portant sur l'adaptation au changement climatique, l'autonomie protéique et le renouvellement des générations. L'évaluation des projets a été réalisée par des jurys scientifiques et techniques spécifiques et la désignation finale des lauréats a été faite par le ministère chargé de l'agriculture sur la base de cette évaluation.

Les programmes annuels et les appels à projets sont complétés par un dispositif de projets commissionnés ayant pour objectif de répondre de manière réactive à des problématiques prioritaires d'actualité ou des situations d'urgence, à hauteur de 4,1 M€ en 2023 :

- le « Projet Inosys Réseaux d'élevage avicoles et cunicoles » mis en œuvre par l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI), qui permettra la création d'un outil informatique dédié à la gestion robuste de données de références technico-économiques des filières avicoles et cunicoles, pour un total de 0,5 M€.
- le « Plan National de Recherche et Innovation Consolidé, sur les alternatives aux néonicotinoïdes pour la betterave », avec un appel à projets dédié opéré par FranceAgriMer pour un montant total de 3,6 M€, qui vise à consolider et poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et l'opérationnalisation des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour protéger la betterave à sucre de la jaunisse.

Enfin, le programme 776 a également financé des actions transversales d'animation, et pour mieux coordonner et mutualiser les travaux sur certaines thématiques prioritaires d'intérêt commun aux réseaux des ITA, des chambres d'agriculture, des ONVAR. L'objectif est d'assurer, à terme, une animation des neuf thèmes et enjeux prioritaires du PNDAR, une capitalisation des connaissances produites, leur consolidation pour une mise en œuvre concrète sur le terrain et enfin de renforcer l'évaluation des résultats des programmes et des projets.

L'effet levier constitué par le financement du programme 776 vise également à décrocher des financements européens. En 2023, les ITA ont développé leur participation au programme cadre « Horizon Europe », en particulier dans le cadre de projets multi-acteurs. Les résultats du réseau des ITA sur les appels à projets Horizon Europe du Cluster 6 ont eu un taux de succès de 48 %, supérieur à l'ambition visée de 30 %, témoignant de l'intérêt et de la qualité des projets déposés.

---

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale**

INDICATEUR 1.1 : Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

INDICATEUR 1.2 : Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

INDICATEUR 1.3 : Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale

### INDICATEUR

1.1 – Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Taux de succès du réseau ACTA-ITA dans le cadre du Programme cadre recherche & développement au niveau de l'Union européenne	%	58	34	30	48	cible atteinte	34
Subvention prévisionnelle UE attribuée à des membres du réseau ACTA-ITA dans le cadre de ces projets.	M€	8,43	5,86	4	4,8	cible atteinte	4

#### Commentaires techniques

Les données relatives aux deux sous-indicateurs sont fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le taux de succès du réseau ACTA-ITA rapporte le nombre annuel de projets lauréats dans le cadre des appels à projets relevant des clusters dont l'ACTA et/ou les ITA sont partenaires au nombre de projets déposés.

La subvention prévisionnelle indique la valeur absolue de la somme des subventions prévisionnelles attribuées.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Les cibles des indicateurs témoignant de la capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen sont atteintes en 2023. Les résultats des appels à projets Horizon Europe 2023 du Cluster 6 restent très positifs pour le réseau ACTA. Il convient cependant de toujours considérer la variabilité intra-annuelle des résultats issus des appels à projets du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation européen dans l'analyse des résultats passés et la projection des résultats sur les années à venir.

Les ITA participent à 19 projets financés : 3 sur la destination « Farm to Fork », 1 sur la destination « Climat », 8 sur la destination « Gouvernance », 4 sur la destination « Biodiversité », 1 sur la Destination « Communauté », 2 sur la mission « Sol ».

Les financements décrochés par 9 ITA sur cette vague d'appels à projets s'élèvent à 4,75 M€ pour un taux de succès de 48 % (19 projets financés pour 40 projets déposés). Le taux de succès et les montants mobilisés sont supérieurs à la cible et aux financements mobilisés sur la programmation précédente Horizon 2020. On note toutefois une augmentation du taux de succès et du nombre de projets financés, malgré une diminution de l'enveloppe globale par rapport à 2022. Cette diminution de l'enveloppe globale (en rapport avec le taux de succès) est due au fait que les budgets obtenus individuellement par les ITA par projet sont légèrement inférieurs à 2022 et à la spécificité de l'année 2022 qui a vu un seul projet (AgriFoodTEF) contribuer à 40 % (2,5 M€) de l'enveloppe globale. Ces résultats continuent de démontrer l'ampleur du réseau partenarial tissé

par le réseau ACTA, la qualité des projets soumis et des collaborations établies et enfin les compétences acquises par les équipes des Instituts techniques et de l'ACTA, et montre les résultats permis par le renforcement par l'ACTA des capacités d'appui et de coordination pour le montage de projets.

L'objectif de 30 % de succès ayant été atteint en 2023, l'objectif de croissance a été relevé pour 2024.

## INDICATEUR

### 1.2 – Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre total d'articles publiés par le réseau des ITA et l'ACTA	Nb	11 675	8 380	13 000	7 166	absence amélioration	9 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

L'indicateur somme le nombre d'articles publiés chaque année dans la presse nationale, dans des revues à comité de lecture, sur les sites web des ITA, le nombre de publications et posters dans les actes de colloques et le nombre de livres et brochures publiés.

La méthode de calcul de cet indicateur a été revue avec la nouvelle programmation 2022-2027 : un important travail d'harmonisation a été conduit entre les instituts techniques pour redéfinir les indicateurs et affiner leur définition. Les indicateurs relatifs à la presse papier et numérique ont été modifiés pour ne mesurer que les articles suffisamment détaillés pour permettre une réelle diffusion des résultats et références acquises dans le réseau.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La diffusion des travaux et de leurs résultats auprès des agriculteurs, des conseillers agricoles et autres techniciens constitue un enjeu majeur pour rendre concrètes les innovations financées avec l'appui du programme 776. Les activités de transfert des instituts techniques agricoles prennent des formes variées (formation, colloques, réunions, diffusion écrite, outils d'aide à la décision,) et empruntent divers canaux de diffusion. Cet indicateur concernant la diffusion d'articles reflète la capacité du réseau ACTA-ITA à diffuser largement les résultats obtenus via les médias traditionnels et numériques.

L'indicateur pour l'année 2023 enregistre une diminution sensible par rapport à l'année précédente. On note globalement une perte de vitesse des supports traditionnels sur papier avec une diminution de moitié des articles publiés dans la presse technique nationale, des ouvrages et brochures techniques ainsi que des publications scientifiques à comité de lecture. A contrario, les articles dans des actes de colloque et les articles web sont restés stables par rapport à l'année dernière.

A noter que le travail d'harmonisation du mode de calcul de l'indicateur mené en 2022 s'est traduit par une révision des cibles pour répondre à des critères plus restrictifs.

## INDICATEUR

### 1.3 – Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Nombre de participants à des journées techniques ou formations organisées par l'ACTA ou les ITA	Nb	98 000	75 000	100 000	109 600	cible atteinte	80 000
Nombre de visites sur les sites internet animés par l'ACTA ou les ITA	Nb	10 000 000	5 000 000	13 000 000	5 915 000	amélioration	5 500 000

#### Commentaires techniques

Les données sont compilées et fournies par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (ACTA).

Le sous-indicateur 1 correspond à la somme du nombre annuel de participants à des journées techniques, colloques et visites d'essai ou formations organisés par les ITA.

Le sous-indicateur 2 correspond au nombre annuel de sessions sur les sites internet et sur les webinaires et chaînes vidéos. Son mode de calcul a été revu pour être plus précis et coïncider avec les outils de mesure utilisés, du type Google Analytics ou autre. En ne mesurant plus que les sessions enregistrées, il élimine les connexions réalisées par des robots et qui n'aboutissent pas.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS

Ces indicateurs, qui reflètent la capacité du réseau ACTA-ITA à communiquer directement sur les résultats obtenus auprès des conseillers agricoles, des techniciens et des agriculteurs, voient leurs cibles atteintes en 2023. En cohérence avec les objectifs du PNDAR 2022-2027, une progression régulière était attendue.

Les rencontres et journées techniques ont rassemblé deux fois plus de monde par rapport à 2022, année de sortie de la crise sanitaire liée à la Covid. L'année 2023 a été l'occasion de plusieurs grandes manifestations techniques qui attirent un fort public d'agriculteurs et de professionnels (Les Culturelles, Désherb'Avenir...). De la même manière, le nombre de formations proposées aux agriculteurs et conseillers est à peu près identique mais le nombre de participants a augmenté de 30 %.

Les sites internet sont des vecteurs incontournables de diffusion et transfert des références acquises par le réseau des ITA. L'indicateur relatif à la fréquentation des sites internet est lié aux outils de suivi mis en place. Plusieurs instituts ont opéré un changement d'outil de mesure de l'audience de leurs sites en 2023, dans la continuité du mouvement initié en 2022 afin de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet indicateur a connu une légère progression en 2023, ce qui témoigne ici également de la capacité du réseau à communiquer. La dégradation par rapport à 2021 s'explique par un changement du mode de calcul.

Pour mémoire, plusieurs instituts ont opéré un changement d'outil de mesure de l'audience de leurs sites en 2023 afin de se mettre en conformité avec le RGPD, ce qui explique la baisse constatée entre 2021 et 2022.



## Présentation des crédits

### 2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	65 020 000	65 020 000
		77 186 540	77 186 540	
02 – Fonction support	500 000		500 000	500 000
	17 190	215 350	232 540	
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+33 617 176 (hors titre 2)	+33 617 176	
Total des AE ouvertes		99 137 176 (hors titre 2)	99 137 176	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>17 190</b>	<b>77 401 890</b>	<b>77 419 080</b>	

#### 2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2023		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention		
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	65 020 000	65 020 000
		79 468 258	79 468 258	
02 – Fonction support	500 000		500 000	500 000
	6 842	133 415	140 257	
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+93 104 005 (hors titre 2)	+93 104 005	
Total des CP ouverts		158 624 005 (hors titre 2)	158 624 005	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>6 842</b>	<b>79 601 673</b>	<b>79 608 515</b>	

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Recherche appliquée et innovation	-23 737	65 020 000 70 812 180	65 020 000	65 020 000 70 788 442
02 – Fonction support	500 000 62 490	26 568	500 000	500 000 89 058
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>38 752</b>	<b>70 838 748</b>		<b>70 877 500</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3	Titre 6	Total	Total
	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention	hors FdC et AdP prévus en LFI	y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2022			
	Consommation 2022			
01 – Recherche appliquée et innovation	269 903	65 020 000 78 481 531	65 020 000	65 020 000 78 751 433
02 – Fonction support	500 000 186 337	26 999	500 000	500 000 213 336
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>500 000</b>	<b>65 020 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>456 240</b>	<b>78 508 529</b>		<b>78 964 769</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommées* en 2022	Ouverts en 2023	Consommées* en 2023
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	38 752	500 000	17 190	456 240	500 000	6 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 490	500 000	17 190	186 337	500 000	6 842
Subventions pour charges de service public	-23 737	0	0	269 903	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 838 748	65 020 000	77 401 890	78 508 529	65 020 000	79 601 673
Transferts aux entreprises	-8 483	0	138 420	0	0	110 736
Transferts aux collectivités territoriales	-10 154	0	0	75 216	0	4 000
Transferts aux autres collectivités	70 857 385	65 020 000	77 263 470	78 433 314	65 020 000	79 486 937
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>65 520 000</b>			<b>65 520 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+33 617 176			+93 104 005	
<b>Total*</b>	<b>70 877 500</b>	<b>99 137 176</b>	<b>77 419 080</b>	<b>78 964 769</b>	<b>158 624 005</b>	<b>79 608 515</b>

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS D'OUVERTURE DE CRÉDITS (ARTICLE 21)

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2023		19 160 000		19 160 000				
<b>Total</b>		<b>19 160 000</b>		<b>19 160 000</b>				

### ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2023		14 457 176		73 944 005				
<b>Total</b>		<b>14 457 176</b>		<b>73 944 005</b>				

### TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>33 617 176</b>		<b>93 104 005</b>				

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000 77 186 540	65 020 000 77 186 540		65 020 000 79 468 258	65 020 000 79 468 258
02 – Fonction support		500 000 232 540	500 000 232 540		500 000 140 257	500 000 140 257
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+33 617 176	+33 617 176		+93 104 005	+93 104 005
Total des crédits ouverts	0	99 137 176	99 137 176	0	158 624 005	158 624 005
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>0</b>	<b>77 419 080</b>	<b>77 419 080</b>	<b>0</b>	<b>79 608 515</b>	<b>79 608 515</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+21 718 096	+21 718 096		+79 015 490	+79 015 490

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	65 520 000	65 520 000	0	65 520 000	65 520 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>	<b>0</b>	<b>65 520 000</b>	<b>65 520 000</b>

#### JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI 2023 d'un montant de 60 480 000 € en AE et en CP ont été complétés, en cours de gestion, à hauteur de :

- 14 457 176 € en AE et de 73 944 005 € en CP au titre des reports de crédits 2022 sur 2023 ouverts par arrêté du 23 février 2023 portant report de crédits ;
- 19 160 000 € en AE et en CP au titre des excédents de recettes du CASDAR 2022 ouverts par arrêté du 27 décembre 2023. Du fait de leur ouverture tardive dans l'année, ces crédits ont fait l'objet d'une demande de reports de 2023 sur 2024 pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

Au total sur le programme 776, les crédits ouverts s'élèvent à 33 617 176 € en AE et à 93 104 005 € en CP.

*Dépenses pluriannuelles*

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) <b>99 137 176</b>	CP ouverts en 2023 * (P1) <b>158 624 005</b>
AE engagées en 2023 (E2) <b>77 419 080</b>	CP consommés en 2023 (P2) <b>79 608 515</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>16 136 250</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) <b>21 718 096</b>	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>63 472 265</b>

### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) <b>58 442 935</b>					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) <b>0</b>					
<b>Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) <b>58 442 935</b></b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) <b>16 136 250</b>	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) <b>42 306 685</b>	
AE engagées en 2023 (E2) <b>77 419 080</b>	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) <b>63 472 265</b>	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) <b>13 946 814</b>	
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) <b>56 253 500</b></b>	
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) <b>17 955 616</b>
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) <b>38 297 883</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31 décembre 2023 s'élevaient à 56 253 500 € contre 58 442 935 € en 2022. La légère baisse témoigne des efforts réalisés pour rattraper le retard dans les décaissements induit en particulier par les avenants de prolongation accordés dans le cadre de la crise Covid.

Ce reliquat correspond à hauteur de 43 898 696 € soit 78,04 % au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise de justificatifs techniques et financiers.

La part des soldes des programmes annuels dont les programmes Inter instituts des ITA représente 19,40 % soit 10 910 517 €, celle des actions d'accompagnement est de 2,24 % soit 1 258 351 €. Le reliquat des dépenses de fonctionnement est de moins de 1 % et s'élève à 185 935 €.



## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Recherche appliquée et innovation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Recherche appliquée et innovation		65 020 000	<b>65 020 000</b>		65 020 000	<b>65 020 000</b>
		77 186 540	<b>77 186 540</b>		79 468 258	<b>79 468 258</b>

Le montant indiqué en AE de 77 186 540 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré de 1 361 393 € correspondant aux retraits d'engagements sur années antérieures effectués lors de l'instruction de soldes des programmes et des projets. En application de l'article 160 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et de la partie 8 du recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État, le montant de ces retraits a été rendu indisponible.

La consommation effective en AE est de 78 547 933 € et de 79 468 258 en CP

Les crédits de l'action 01 ouverts en LFI de 65 020 000 en AE et en CP ont été complétés par :

- l'ouverture des reports des crédits 2022 sur 2023 à hauteur de 14 457 176 € en AE et de 73 944 005 € en CP. A noter que 93 652 € en CP ont été reportés sur l'action 02 « Fonction support » ;
- la reprogrammation en gestion de 25 600 € en AE et en CP depuis l'action 01 « Recherche appliquée et innovation » vers l'action 02 « Fonction support » ;
- l'ouverture d'excédents de recettes de 19 160 000 € en AE et en CP.

Les crédits ouverts suite aux excédents de recettes 2023 n'ont pas été intégrés dans la programmation des dépenses 2023 du fait de leur ouverture tardive par arrêté du 27 décembre 2023. Une demande de report sur la gestion 2024 a été introduite pour le financement de dispositifs s'inscrivant dans les thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027.

**Ainsi, hors ouverture d'excédents de recettes, les ressources 2023 disponibles sur l'action 01 ont été de 79 977 176 € en AE et de 139 464 005 € en CP.**

La sous-exécution est de 903 643 € en AE et de 59 889 490 € en CP soit un taux de consommation respectif de 98,86 % en AE et de 57,20 % en CP.

Les programmes des instituts techniques agricoles ainsi que les appels à projets, les projets commissionnés et les actions transversales prévus dans la programmation du PNDAR 2023 ont été engagés dans leur quasi intégralité.

Le niveau de reliquat d'AE correspond à des actions transversales d'animation qui ont pris du retard dans leur phase de construction et qui seront reportées en 2024.

Le niveau de reliquat de CP correspond principalement au restant dû sur les projets pluriannuels engagés les années antérieures. En effet, des seconds versements sont prévus en cours de projet et le paiement du solde est réalisé à la remise des justificatifs techniques et financiers.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	65 020 000	77 186 540	65 020 000	79 468 258
Transferts aux entreprises		138 420		110 736
Transferts aux collectivités territoriales				4 000
Transferts aux autres collectivités	65 020 000	77 048 120	65 020 000	79 353 522
<b>Total</b>	<b>65 020 000</b>	<b>77 186 540</b>	<b>65 020 000</b>	<b>79 468 258</b>

La mise en œuvre des nouvelles orientations de la programmation PNDAR 2022-2027 s'articule autour de 9 thèmes prioritaires, contre 21 pour le PNDAR précédent.

L'ensemble des dispositifs du PNDAR, dont les programmes pluriannuels et les appels à projets, sont orientés pour servir ces priorités thématiques, avec des démarches contribuant à la reconception des systèmes et/ou à la recherche d'alternatives, et qui soient autant que possible multi-acteurs, inter-filières et territorialisées.

Des mesures de simplifications ont été introduites, avec en particulier une redéfinition des périmètres des appels à projets (AAP) nationaux, qui ne sont plus qu'au nombre de 3 dans un souci de lisibilité.

Dans ce cadre rénové et dans la continuité de l'année 2022, les dispositifs financés en 2023 ont été les suivants :

- les programmes annuels et les programmes inter instituts mis en œuvre par les instituts techniques agricoles en 2023 à hauteur de 46 674 403 € en AE et 37 339 523 € en CP.

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de 5 programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques liées :

- aux réseaux d'élevage mené par l'Institut de l'élevage (IDELE) ;
- à l'atteinte de la multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs (MULTIPERF) porté par ARVALIS (Institut du végétal) ;
- à la mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants mené par l'ACTA ;
- aux synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio porté par l'ACTA ;
- à l'atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français mené par l'IDELE.

Le financement 2023 de ces programmes Inter instituts a été de 8 610 463 € en AE et de 6 888 370 € en CP.

- La mise en œuvre par FranceAgriMer de trois appels à projets (AAP) nationaux révisés « Connaissances », " Co-innovation " et " Démultiplication ".

Le financement s'est porté à 25 371 387 € en AE et à 21 565 679 € en CP, dont une partie a permis de financer des projets sur listes complémentaires des appels à projets 2022 (à hauteur de 5 041 261 € en AE et 4 285 072 € en CP).

L'appel à projet relatif au plan national de lutte contre le dépérissement du vignoble opéré par FranceAgriMer a été renouvelé à hauteur de 902 117 € en AE et de 766 799 € en CP.

- La prolongation sur les années 2024 et 2025 des 9 projets de réseaux mixtes technologiques démarrés en 2021, pour un financement complémentaire de 1 080 000 € en AE et de 324 000 € en CP.

- La prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 des travaux de la cellule Recherche Innovation Transfert (RIT), coordonnés par l'ACTA, sur la période 2024-2025 avec un financement additionnel de 420 026 € en AE et de 126 008 € en CP ;

A travers les dispositifs de projets commissionnés, il a été financé :

- la poursuite et la consolidation du plan national de recherche et d'innovation (PNRI) « Vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », avec le lancement d'un nouvel appel à projet dédié. Il vise à consolider et poursuivre l'acquisition de connaissances scientifiques et l'opérationnalisation des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques de synthèse pour protéger la betterave à sucre de la jaunisse. Cet appel à projet a été confié à FranceAgriMer pour un total de 3 600 000 € en AE et de 3 060 000 € en CP.
- un projet porté par l'ITAVI relatif aux réseaux de fermes de référence avicoles et cunicoles, amorçant la structuration nationale des réseaux de références technico économiques de ces filières, et permettant d'adopter des outils et méthodologies communs. Ce projet a été soutenu à hauteur de 500 000 € en AE et 150 000 € en CP.

Au titre des dispositifs engagés les années antérieures à 2022, il a été payé un total de 15 388 549 € en CP :

- 7 813 824 € au titre des soldes des programmes annuels et des programmes inter-instituts ;
- 2 399 257 € pour le solde d'actions d'accompagnement ;
- 5 923 168 € au titre des seconds versements et des soldes d'appels à projets.

## ACTION

### 02 – Fonction support

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fonction support		500 000	500 000		500 000	500 000
		232 540	232 540		140 257	140 257

En l'absence de réfaction, le montant réalisé en AE de 232 450 € indiqué dans le tableau ci-dessus est égal à la consommation effective sur la fonction support en 2023.

Les crédits de l'action 02 ouverts en LFI d'un montant de 500 000 € en AE et en CP ont fait l'objet d'une programmation en gestion de +25 600 € en AE et en CP depuis l'action 01 " Recherche appliquée et innovation », compte-tenu du prévisionnel de dépenses et du projet de refonte du logiciel Darwin. Darwin est le logiciel de gestion des programmes pluriannuels de développement agricole et rural des organismes (chambres régionales d'agriculture et APCA, instituts techniques, ONVAR), ce système d'informations est commun aux deux programmes.

**Les ressources disponibles sur l'action 02 ont été de 526 600 € en AE et de 620 252 € en CP (compte-tenu des reports en CP).**

La sous-exécution est de 294 060 € en AE et de 479 995 € en CP soit un taux de consommation respectif de 44 % en AE et de 23 % en CP.

Le reliquat en AE correspond au retard pris dans la refonte du logiciel Darwin.

Le reliquat en CP correspond principalement au solde restant dû sur les dépenses de fonctionnement.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	17 190	500 000	6 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	17 190	500 000	6 842
Titre 6 : Dépenses d'intervention		215 350		133 415
Transferts aux autres collectivités		215 350		133 415
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>232 540</b>	<b>500 000</b>	<b>140 257</b>

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER.

L'exécution de 232 540 € en AE et de 140 257 € en CP couvre :

- les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural 69 976 € en AE et 46 653 € en CP ;
- les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets pour 604 € en AE et en CP : organisation de réunions techniques, frais de déplacements des personnels DGER et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) ;
- les dépenses de fonctionnement et de maintenance des systèmes d'information supports à la mise en œuvre du PNDAR : 158 960 € en AE et 90 000 € en CP ;
- les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme : 3 000 € en AE et en CP.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2022		Prévision LFI 2023		Réalisation 2023	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>FranceAgriMer (P149)</b>	<b>20 663 629</b>	<b>19 782 796</b>	<b>16 593 000</b>	<b>14 104 000</b>	<b>29 178 944</b>	<b>26 935 518</b>
Transferts	20 663 629	19 782 796	16 593 000	14 104 000	29 178 944	26 935 518
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>-18 758</b>					
Transferts	-18 758					
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>	<b>-35 268</b>	<b>64 223</b>			<b>65 350</b>	<b>60 270</b>
Transferts	-35 268	64 223			65 350	60 270
<b>Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)</b>	<b>5 085 584</b>	<b>7 251 959</b>	<b>5 057 000</b>	<b>5 057 000</b>	<b>5 104 479</b>	<b>5 317 321</b>
Transferts	5 085 584	7 251 959	5 057 000	5 057 000	5 104 479	5 317 321
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>	<b>-19 800</b>	<b>75 000</b>				
Transferts	-19 800	75 000				
<b>Total</b>	<b>25 675 387</b>	<b>27 173 977</b>	<b>21 650 000</b>	<b>19 161 000</b>	<b>34 348 773</b>	<b>32 313 109</b>
Total des transferts	25 675 387	27 173 977	21 650 000	19 161 000	34 348 773	32 313 109

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2023, leur réalisation 2022 est sans objet.

En gestion 2023, les transferts aux opérateurs ont été les suivants :

- **FranceAgriMer** : 29 873 503 € en AE et 26 935 518 € en CP

Dans le cadre du PNDAR 2022-2027, FranceAgrimer (FAM) a été chargé de la mise en œuvre des trois nouveaux appels à projets nationaux AAP « Connaissances », « Co-Innovation » et « Démultiplication ».

La dotation pour ces appels à projet a été portée à 25 371 387 € en AE ce qui a permis de subventionner 46 projets déposés aux appels à projet 2023, ainsi que 12 projets sur listes complémentaires des appels à projet 2022. Un montant en CP de 21 565 679 € a été versé.

Par ailleurs, au titre du plan national de recherche et d'innovation (PNRI) « Vers des solutions opérationnelles contre la jaunisse de la betterave sucrière », un nouvel appel à projet a été lancé pour un montant de 3 600 000 € en AE.

Enfin, un montant de 902 117 € en AE et de 766 799 € en CP est venu compléter la dotation 2023 de FranceAgriMer au titre de l'appel à proposition pour le plan de « Lutte contre le dépérissement du vignoble » qui vise à lutter contre les différents facteurs qui interviennent dans le dépérissement du vignoble.

Deux versements pour un montant total de 1 543 040 € de CP ont été réalisés suite à l'instruction des soldes des appels à projet du plan de lutte contre le dépérissement du vignoble de 2017 et d'expérimentations de 2018.

Le montant réalisé en AE de 29 178 944 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 694 559 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes.

- **ACTA : 5 292 524 € en AE et 5 317 321 € en CP**

La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts avec pour objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent. Ces programmes inter-instituts prennent le relais des actions thématiques transversales (ATT) de la programmation précédente, qui avaient permis de tester cette modalité inter-instituts.

En complément de son programme pluriannuel de recherche et de développement agricole et rural, l'ACTA a ainsi mis en œuvre deux programmes inter-instituts pour :

- la « Mobilisation du levier numérique pour soutenir la conception, le pilotage, le déploiement et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants » ;
- les « Synergies pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio ».

Le financement de ces dispositifs 2023 ainsi que les seconds versements et les soldes de programmes et projets engagés les années antérieures s'est élevé à 4 482 498 € en AE et à 5 029 313 € en CP.

Au titre de la prolongation de l'animation des réseaux mixtes technologiques, l'ACTA, en tant que chef de file de 2 projets agréés, a reçu une subvention de 240 000 € en AE et de 72 000 € en CP.

Par ailleurs, les actions suivantes ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 570 026 € en AE et de 216 008 € en CP :

- travaux de la cellule Recherche-Innovation-Transfert ;
- maintenance et animation de la plateforme R&D AGRI.

Enfin, des versements au titre de seconds versements et de restant dû sur des projets et actions d'accompagnement sont venus compléter le transfert vers l'ACTA de 248 868 €.

*Le montant réalisé en AE de 5 104 479 € indiqué dans le tableau ci-dessus est minoré d'un montant 188 045 € correspondant aux retraits sur engagements antérieurs réalisés lors de l'instruction de soldes de programmes annuels, d'actions d'accompagnement et de projets.*

- **INRAE : 65 350 € en AE et 60 270 € en CP**

Cela correspond à des actions de diffusion des connaissances portées par INRAE, notamment par l'organisation de séminaires techniques, ainsi qu'au versement de soldes de projets d'années antérieures relatifs aux actions du domaine de la « semences et sélection végétales ».